



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50522

Texte de la question

M Jacques Brunhes attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur l'inquietude des directeurs et animateurs des centres sociaux concernant l'evolution de la contribution de l'Etat a 650 emplois d'utilite publique de directeurs et animateurs. Celle-ci est restee egale a 41 400 francs par poste depuis 1989, ce qui equivaut a une baisse en francs constants. De plus, le versement des credits accuse un net retard. Pour 1991, le premier acompte de 24 p 100 est annonce pour la premiere quinzaine de novembre, et une incertitude reste sur le versement des 76 p 100 restants. Plus grave, le ministre du budget a annonce une baisse de 10 p 100 de ces credits, ce qui est en totale opposition avec le developpement de l'animation et de la vie sociale, ainsi qu'avec l'insertion des populations en difficulte. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour permettre aux centres sociaux d'assurer et de developper leur mission.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement reconnait et soutient le role d'animation de la vie sociale que jouent les centres sociaux. A ce titre, leurs missions ont ete reaffirmees et definies dans la circulaire du 12 mars 1986 et ils beneficent du versement d'une prestation de service par les caisses d'allocations familiales, qui represente environ 267 millions de francs. Il est par ailleurs souhaitable que les centres sociaux, offrant des services de proximite, s'inscrivent pleinement dans la logique de la decentralisation et multiplient leurs sources de financement au niveau local. C'est pourquoi le taux de subvention accorde aux emplois d'utilite publique (EUP) est stationnaire depuis quelques annees ; le label « EUP » venant s'ajouter a l'agrement par les caisses d'allocations familiales permet de trouver, dans la tres grande majorite des cas, des financements des collectivites territoriales. D'une maniere generale, il convient de signaler que le montant des subventions versees par le ministere en charge des affaires sociales en faveur de ces centres est passe de 17,06 MF en 1988 a 22,06 MF en 1991 ; 415 emplois d'utilite publique sont concernes, representant 650 personnes employees. Pour l'annee 1991, les mesures de regulation des depenses publiques annoncees par le Gouvernement ont conduit a differer le versement des subventions prevues, sans qu'ait ete modifie le montant des credits les concernant. La contribution du fonds de la formation professionnelle a la formation d'animateurs sociaux qualifies (DEFA) sera par ailleurs maintenue en 1992.

Données clés

Auteur : [M. Brunhes Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50522

Rubrique : Etablissements sociaux et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4735